



Chers amis plaisanciers de Port Haliguen, chers adhérents à l'APPH

Nous vous souhaitons une excellente année 2025, pleine de belles aventures nautiques.

Nous sommes heureux de vous proposer d'adhérer ou de renouveler votre adhésion 2025 à notre Association, l'APPH, dont les objectifs sont :

- **Représenter les usagers** du port de plaisance de Port Haliguen tant auprès des autorités administratives, que du délégataire.
- **Étudier et rechercher des solutions**, en concertation avec les autorités concernées, à tous les problèmes posés par l'utilisation des installations du port de Port Haliguen.
- **Contribuer** à la sensibilisation sur la sécurité des plaisanciers,
- **Organiser des rencontres conviviales** et développer des relations entre ses adhérents.
- **Promouvoir** le respect de l'environnement.

Cette année, adhésion et renouvellement d'adhésion **se font via notre nouveau site web** ce qui vous facilitera grandement les démarches (formulaire papier sur le site web pour ceux qui le souhaitent).

Il suffit de se rendre sur notre site web à l'adresse : <https://apph-port-haliguen.fr> et de se rendre dans la rubrique ADHERER en haut de l'écran. Pour cette première année et afin mettre à jour notre fichier adhérents, nous vous remercions de remplir uniquement le **formulaire NOUVELLE ADHESION** que vous soyez déjà adhérent ou non.

Lorsque vous aurez rempli le formulaire, il suffit de cliquer sur **ENVOYER** pour que nous recevions votre demande d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion.

Pour valider votre inscription, nous vous remercions de nous envoyer votre règlement (20€) en privilégiant le virement dont l'IBAN est mentionné sur le site.

Après réception de votre règlement notre trésorier vous confirmera votre adhésion avec la carte 2025.

C'est un réel plaisir de poursuivre la navigation ensemble au sein de notre association APPH.

Cordiales salutations.

Alain Zins, Président, de l'APPH pour le Bureau

APPH, 6 impasse Olibarte, Port-Haliguen, 56170 QUIBERON Site web : <https://apph-port-haliguen.fr>